

PLUi-H

RÈGLEMENT ÉCRIT ET GRAPHIQUE

RÈGLEMENT GRAPHIQUE - VUES COMMUNALES

PIÈCE 5.2.2

COMMUNE : SAINT-PÉVER

Règlement graphique arrêté en conseil communautaire le
8 juillet 2025

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat

Zones

- UA
- UAc
- UB
- UC
- UD
- UE
- Ugdv
- UL
- UY
- A
- Ap
- AY
- N
- Nc
- NI
- NI
- Np
- Nr
- 1AU
- 1AUE
- 1AUy
- 2AU
- 2AUE
- 2AUy

Mixité fonctionnelle

- Périphérie de centralité commerciale
- Ligne commerciale souple
- Ligne commerciale strict

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

- Espaces Boisés Classés
- Espaces verts protégés
- Zone humide
- ... Haines et talus à protéger
- ... Mur à protéger
- Arbre remarquable
- △ Élément de patrimoine bâti ou archéologique à protéger

Loi littorale

- Bande littorale des 100 m
- ~ Espaces proches du rivage

Divers

- Emplacement réservés
- Secteurs OAP
- Secteurs OAP densification
- Secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol L 151-34 2A°
- Marge de recul
- ★ Changement de destination
- ★ Changement de destination hangar agricole
- Bâtiments
 - principaux
 - annexes



0 500 1 000 1 500 2 000 m

